



Créé et géré par des agents des collèges syndiqués à Sud, ce bulletin vous informe de vos **droits**, de l'**actualité** et des **revendications** dans les collèges d'Ille-et-Vilaine. C'est aussi un **outil de liaison** pour nous faire remonter vos questions, préoccupations, suggestions...

<http://www.sud-ct35.org>



Sud au Collège

bulletin d'information syndicale des Agents Techniques des Établissements d'Éducation

n° 13 - novembre 2015

Un nouveau cycle de rencontres dans les collèges en 2015

SUD au collège, ce n'est pas seulement le titre de notre publication. Depuis le début de l'année, SUD s'est engagé dans une tournée des collèges afin de recueillir vos remarques et impressions sur vos conditions de travail et le fonctionnement des services.

A l'issue des réunions, les problèmes évoqués par les agents (manque de moyens, matériel défectueux ou manquant...) ont fait l'objet d'un courrier de SUD à la vice-présidente chargée du personnel.

Ces courriers ont très souvent été suivis d'effet puisque le service ASSAT s'est déplacé dans les établissements pour, ensuite, préconiser les achats ou travaux nécessaires auprès des agences départementales. L'administration nous tient également informé par courrier des suites données à nos requêtes et nous vous relayons les éléments reçus.

D'ici décembre, nous aurons pu rencontrer chacun d'entre vous dans les collèges.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos impressions ou des problèmes non résolus. Nous pourrions, à votre demande, revenir à votre rencontre.

Du matériel neuf mais pas pour tout le monde !

En début d'année, le Département a ouvert une enveloppe budgétaire exceptionnelle de 500 000 € pour l'achat de matériel dans les collèges. Pour SUD, cette initiative tombe à point et apporte une première réponse aux courriers que nous adressons systématiquement à l'administration à l'issue des HMI organisées dans les établissements.

Cependant, les besoins sont tels que, dès septembre, nous avons appris que les crédits alloués ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes. Certaines commandes ne pourront être honorées qu'en 2016, ce qui est long pour les agents qui utilisent quotidiennement du matériel mal adapté à leurs missions. Nous regrettons d'autant plus ces retards que

l'annonce de l'enveloppe budgétaire avait suscité de nombreux espoirs dans les équipes.

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents des collèges, **SUD estime qu'il est important de mettre en place un état des lieux général de la situation de l'ensemble des établissements.** Cela permettrait alors de programmer globalement les investissements à réaliser, de mutualiser les acquisitions de matériel et d'harmoniser les pratiques d'achat des collèges. De plus, il nous semble important que les agents sur le terrain puissent être conviés à la réflexion sur le matériel nécessaire et les priorités à avoir. Ce n'est, malheureusement, pas toujours le cas.

Faites-nous part ici de vos questions, préoccupations, suggestions (à envoyer sous enveloppe à l'adresse ci-dessous)
Si vous souhaitez une réponse personnalisée, indiquez vos coordonnées dans le bulletin qui est au verso



Section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex
téléphone : 02 99 02 39 82 télécopie : 02 99 02 39 91
mel : sud-departementaux@cg35.fr
permanence : Rennes-Beauregard - bâtiments modulaires - porte 32



NBI pour les agents des collèges classés REP et REP +

Il y a maintenant un an, SUD interpellait l'administration au sujet de la NBI pour les agents des collèges en REP et REP+. La question étant un peu technique, nous n'avions pas eu de réponse immédiate et plusieurs agents nous ont, depuis, interrogés sur le sujet lors de nos réunions dans les collèges.

Un décret du Ministère de la Fonction publique vient (enfin !) d'être publié pour confirmer ce que nous supposions. **Une NBI de 15 points est bien attribuée aux agents travaillant dans les collèges classés REP et REP+ et qui exercent les fonctions de restauration, hébergement, maintenance, entretien des locaux et installation, accueil des personnels et usagers.**

A noter tout de même que cette NBI n'est mise en place qu'à compter du 1er novembre 2015. Cela n'apparaîtra donc que sur la paye de décembre 2015 avec effet rétroactif.

Quel référentiel collège à l'avenir ?

Dans son numéro 94 de septembre-octobre 2015, la publication du Département *L'Actualité* fait état des multiples travaux qu'il a engagé pour l'agrandissement et la restructuration des collèges.

Ces chantiers permettront d'accueillir les élèves dans de meilleures conditions. Cependant, qui dit agrandissement dit aussi plus de surface à entretenir. De même, l'accroissement du nombre de collégiens entraîne automatiquement une augmentation du travail pour la préparation et la distribution des repas. Les agents techniques vont donc se retrouver devant un fort développement de leur activité. Qu'en sera-t-il du prochain référentiel collège ?

Pour mémoire, l'administration nous a présenté le référentiel pour 2015 sans ouvrir la discussion sur les critères d'affectation des moyens et sans présentation au Comité technique. Une concertation nous paraît d'autant plus nécessaire aujourd'hui pour faire valoir vos besoins liés aux contraintes spécifiques de chaque établissement. **Il est essentiel que les attentes des agents sur le terrain puissent être prises en compte dans la réflexion sur les critères à retenir.**

Délais de carence pour les remplacements

L'administration nous a transmis, à notre demande, les tableaux récapitulatifs des absences pour raisons de santé des agents des collèges. Il en ressort qu'après une baisse en 2012, le nombre d'arrêts est de nouveau à la hausse en 2013 et 2014. Se repose alors la question du délai de carence de 15 jours imposé par l'administration pour effectuer un remplacement. Dans les petites structures, une absence peut avoir de fortes répercussions sur les conditions de travail des agents.

Pour éviter que les équipes en place ne se trouvent en difficulté, SUD revendique la diminution, voire, la suppression de ce délai et la création d'un pool de remplaçants titulaires qui pourraient ainsi rapidement intervenir dans les collèges.



On en ouvre ou on en ferme ?

L'Actualité nous annonce aussi que la croissance des effectifs de collégiens entre 2014 et 2021 pourrait être de l'ordre de 9 %. Ce qui ferait, en moyenne, 400 élèves supplémentaires par an. Pour y faire face, la construction de nouveaux établissements est envisagée. Parallèlement, le Département souhaite revoir la répartition des effectifs sur les collèges existants sans s'interdire une réflexion sur d'éventuelles fermetures. Là encore, SUD demande qu'une concertation s'engage avec les organisations syndicales sur les projets de l'administration et ses répercussions pour les agents (conditions de travail, mobilités contraintes...).

**Ensemble, Tout est possible !!
Rejoignez SUD**



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud ☐ adhérer à Sud ☐

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :